

La Suisse depuis 1989

Avec la fin de la guerre froide et les nombreux processus de globalisation, la donne a évolué très rapidement et durablement en matière de politique étrangère tout comme sur le plan économique. Dans ce dernier domaine, la Suisse a réagi avec flexibilité en se distinguant par son secteur des services, et a pu affirmer sa position très forte sur la scène internationale, même après les crises et les fléchissements conjoncturels internationaux (notamment de 1991, 2001 et 2008).

En politique étrangère, les réglementations et organisations supranationales ont vite gagné en importance, ce qui s'est manifesté principalement, dans l'environnement suisse, par la consolidation rapide de l'Union européenne (UE, CEE dans un premier temps), passée de 12 États membres en 1992 à 27 aujourd'hui.

Ces circonstances ont amené la Suisse à assouplir avec précaution sa stricte politique de neutralité. Elle s'est ouverte à un certain nombre d'initiatives internationales, gardant cependant ses distances, en particulier à l'égard de l'UE. Les différends sur la politique européenne ont contribué à la prompt ascension de l'Union démocratique du centre (UDC), parti nationaliste et conservateur, qui est devenu, de loin, le parti le plus puissant au début du XXI^e siècle. Le gouvernement de concordance, dans lequel les différents partis se répartissent les sièges des conseillers fédéraux de la même manière depuis 1959, s'est adapté à grand-peine à cette évolution.

Changements dans la politique intérieure

La chute du mur de Berlin en novembre 1989 a fait vaciller des certitudes ayant dominé la période de la guerre froide, y compris en Suisse. La votation sur l'initiative proposant la suppression de l'armée l'a montré de manière symbolique. Si cette initiative a été rejetée sans équivoque par les votants à l'automne 1989, elle n'en a pas moins recueilli un succès d'estime inattendu. Dans les années qui ont suivi, l'armée a été continuellement l'objet de projets de réforme devant prendre en compte la nouvelle donne internationale mais aussi la réduction des moyens financiers (introduction du service civil, ouverture de l'armée aux femmes).

Dès le début de l'année 1989, la démission forcée d'Elisabeth Kopp, première femme à avoir été élue au Conseil fédéral, avait ébranlé le paysage politique. L'enquête parlementaire chargée d'éclaircir l'affaire avait révélé le scandale des fiches, la surveillance par l'État, pendant des décennies, de plusieurs centaines de milliers de Suisses et de Suissesses.

En 1999, une nouvelle Constitution fédérale a été adoptée et la première présidente de la Confédération (Ruth Dreifuss) a été élue.

Depuis les années 1990, les partis du centre PLR et PDC, longtemps dominants, ont progressivement perdu des parts de l'électorat. Le pourcentage des électeurs accordant leur confiance à l'UDC n'a pour sa part cessé d'augmenter. Ce parti s'est fortement orienté vers la droite avec un programme conservateur et libéral. Lors de l'élection du Conseil national de 2003, l'UDC est devenue le premier parti du pays, ce qui lui a permis d'obtenir un deuxième siège au Conseil fédéral.

Bouleversement structurel et conjoncture économique

Depuis la crise économique mondiale des années 1970, une désindustrialisation s'est amorcée par vagues. Les fusions aux niveaux national et international s'accompagnent de restructurations et de fermetures d'usines mais aussi d'innovations (Swatch, p. ex.)

À l'automne 2001, les problèmes de liquidités auxquels fait face la compagnie aérienne Swissair ont raison de ce symbole de l'économie suisse. La société Swiss qui lui succède, fondée avec le financement du gouvernement, est rachetée en 2007 par l'allemande Lufthansa. Le transport ferroviaire, quant à lui, a gagné en importance avec la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA) : les trois tunnels (Gotthard, Lötschberg et Ceneri) raccourcissent considérablement la durée du trajet à travers les Alpes et forment le cœur du corridor de fret ferroviaire entre Rotterdam et Gênes.

Tandis que l'industrie perd du terrain, le secteur des services connaît une forte progression au cours des dernières décennies. Il occupe près de trois quarts des actifs.

Dans le domaine financier également, les crises et l'internationalisation croissante ont conduit à des fusions. Les deux dernières grandes banques suisses depuis 1998 (UBS et Credit Suisse) sont notamment devenues plus vulnérables face aux changements intervenant sur les marchés étrangers après l'acquisition de banques américaines. Il a fallu, en 2008, l'intervention de la Confédération et de la Banque nationale pour préserver UBS du naufrage. En outre, des pratiques commerciales douteuses ont donné lieu à des différends avec des systèmes juridiques étrangers, principalement sur des questions ayant trait au secret bancaire, qui a été supprimé en partie. Les autorités fédérales ont imposé aux banques, en 2012, une stratégie dite de l'argent propre et tenté, au moyen d'accords bilatéraux, de trouver des solutions aux problèmes fiscaux.

Nouvel ordonnancement de la politique étrangère

Sa neutralité politique et militaire faisant les frais de l'interpénétration économique mondiale, la Suisse en a une gestion plus flexible depuis 1989. C'est ainsi que, sur la base de résolutions de l'ONU ou de mesures prises par l'UE, elle a pris part à des sanctions économiques (contre l'Irak, la Syrie et la Libye) et autorisé les troupes de l'OTAN à survoler son territoire (conflit en Bosnie, intervention en Libye et au Mali). Depuis 1996, la Suisse est également membre du Partenariat pour la paix, créé à l'initiative de l'OTAN en 1994, après la chute du rideau de fer. La Suisse a par ailleurs assumé la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), anciennement CSCE, en 1996 et 2014.

En 2002, elle a adhéré à l'ONU, le « oui » l'ayant emporté à une faible majorité lors de la votation populaire sur cette question. L'adhésion et la participation de la Suisse à des organisations formelles aполitiques telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) suscite en revanche moins de controverses dans la politique intérieure. Le besoin de réglementation allant croissant dans un ordre politique et économique mondialisé, une majorité de Suisses et de Suissesses privilégient la voie bilatérale à une approche supranationale.

La Suisse en Europe

Avec le Traité de Maastricht de 1992, qui porte création de l'Union européenne (UE), la Suisse et les autres Etats membres de l'AELE sont invités à adhérer, au sein d'un espace économique européen (EEE), aux quatre libertés fondamentales sur lesquelles se fonde le marché intérieur européen, à savoir la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. Fin 1992, le peuple et les cantons rejettent cependant l'EEE à une faible majorité populaire mais à une nette majorité des cantons.

Les relations avec l'UE ont ensuite été régies d'une part à travers des accords bilatéraux, d'autre part par le biais de « l'adaptation autonome », autrement dit la reprise des parties des actes de l'UE indispensables à une

participation au marché intérieur européen. La première série d'accords de 1999, dite Bilatérales I, a progressivement ouvert les marchés du travail (libre circulation des personnes) libéralisé les transports terrestres et aériens, éliminé les obstacles techniques au commerce, réglementé les marchés publics et simplifié le commerce de certains produits agricoles. Elle a également permis de renforcer la coopération dans la recherche. Les Bilatérales II de 2004 ont étendu la coopération à d'autres domaines importants tels que l'environnement, l'éducation, la fiscalité, la statistique mais aussi la lutte contre la fraude. Seule la participation aux accords de Schengen et Dublin, visant à approfondir la collaboration dans les domaines de la sécurité et de l'asile, a été contestée. Elle a toutefois été approuvée en votation référendaire en 2005 et la coopération en matière de sécurité et d'asile instituée par Schengen / Dublin était effective fin 2008.